

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 414**

Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 200 000 \$ pour l'exécution de travaux sur l'avenue de l'Hélianthe.

**OBJET** : Le présent règlement vise à décréter une dépense de 200 000 \$, un emprunt de 60 000 \$ et l'affectation d'une somme de 140 000 \$ pour l'exécution de travaux sur l'avenue de l'Hélianthe entre la Route 309 et l'intersection de la rue des Pivoines, incluant les travaux de voirie, de ponceau et de pavage.

**ARTICLE 1 :**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux sur l'avenue de l'Hélianthe entre la Route 309 et l'intersection de la rue des Pivoines dont le montant total est estimé à 200 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée des coûts préparée par monsieur Jean-François Lafleur, contremaître, et vérifiée par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 1<sup>er</sup> février 2023 et du plan des travaux, lesquels documents font partie intégrante des présentes comme annexe « I ».

**ARTICLE 2 :**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 200 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3 :**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à :

- emprunter une somme n'excédant pas 60 000 \$ sur une période de 10 ans;
- affecter une somme de 40 000 \$ provenant du surplus affecté « chemins ruraux et semi-urbains »;
- affecter une somme de 100 000 \$ provenant de la taxes foncière générale spéciale pour les activités d'investissement, représentant un taux de taxation de 0,006353 \$ par 100 \$ d'évaluation.

**ARTICLE 4 :**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5 :**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'appropriation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6 :**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**ARTICLE 7 :**

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 414**

**ANNEXE « I »**

**ESTIMATION DES COÛTS**

**Avenue de L'Hélianthe**

**de la Rte 309 vers l'intersection Pivoine**

Longueur: 300 Mètres X Largeur 9 Mètres

<b>Voirie</b>							
Art	Item	Prix un.	Qt.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total
1.01	Gestion de la circulation	500,00 \$	1	unité	500,00 \$	24,94 \$	524,94 \$
1.02	Signalisation	500,00 \$	1	unité	500,00 \$	24,94 \$	524,94 \$
1.03	Creusage de fossé + enlever surplus sur accotement	10,00 \$	600	M.Lin	6 000,00 \$	299,25 \$	6 299,25 \$
1.04	Fondation supérieure - gravier concassé MG-20 ( 200 mm sur 300 Mètres)	22,00 \$	1188	tonne	26 136,00 \$	1 303,53 \$	27 439,53 \$
1.05	Excavation 150 Mètres X 600 mm	40,00 \$	810	m.3	32 400,00 \$	1 615,95 \$	34 015,95 \$
<b>TOTAL - Voirie</b>					<b>65 536,00 \$</b>	<b>3 268,61 \$</b>	<b>68 804,61 \$</b>

<b>Ponceau</b>							
Art	Item	Prix un.	Qt.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total
2.01	Installation ponceau 600mm x 18m long	10 000,00 \$	2	unité	20 000,00 \$	997,50 \$	20 997,50 \$
2.02	Installation ponceau 450mm x 18m long	8 000,00 \$	1	unité	8 000,00 \$	399,00 \$	8 399,00 \$
2.03	Installation ponceau entrée charretière 450 mm X 12 M	3 000,00 \$	2	unité	6 000,00 \$	299,25 \$	6 299,25 \$
<b>TOTAL - Ponceau</b>					<b>34 000,00 \$</b>	<b>1 695,75 \$</b>	<b>35 695,75 \$</b>

<b>Pavage 300 M.Lin X 6,5</b>							
Art	Item	Prix un.	Qt.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total
3.01	Pavage de béton bitumineux ( couche unique 75 mm) Taux de pose : 0,180	155,00 \$	351	tonne	54 405,00 \$	2 713,45 \$	57 118,45 \$
3.02	Préparation finale avant pavage ( niveleuse )	4,00 \$	1 950	m2	7 800,00 \$	389,03 \$	8 189,03 \$
3.03	Entree charretière (#216)	25,00 \$	150	m2	3 750,00 \$	187,03 \$	3 937,03 \$
3.04	Pulvérisation du pavage existant	2,00 \$	1 950	m2	3 900,00 \$	194,51 \$	4 094,51 \$
<b>TOTAL - Pavage</b>					<b>69 855,00 \$</b>	<b>3 484,02 \$</b>	<b>73 339,02 \$</b>

<b>Total des travaux</b>							
Art	Item	Montant	Taxes Nettes	Montant total			
<b>Sous-total</b>		<b>169 391,00 \$</b>	<b>8 448,38 \$</b>	<b>177 839,38 \$</b>			
4.01	Imprévu (±10%)	14 332,23 \$	714,82 \$	15 047,05 \$			
<b>Sous-total</b>		<b>183 723,23 \$</b>	<b>9 163,20 \$</b>	<b>192 886,43 \$</b>			
<b>5.01</b> M.O. Ingénierie, arpentage et surveillance des travaux		5 081,73 \$	253,45 \$	5 335,18 \$			
<b>5.02</b> Financement temporaire		1 693,91 \$	84,48 \$	1 778,39 \$			
<b>Total de cette rue</b>		<b>190 498,87 \$</b>	<b>9 501,13 \$</b>	<b>200 000,00 \$</b>			

Le 1er février 2023

Préparé par: \_\_\_\_\_  
Jean-Francois Laffleur

Véifié par: \_\_\_\_\_  
Steve Pressé, ing.  
Service des travaux publics et de l'ingénierie

